

Séance du 23 novembre 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois novembre à vingt heures et trente minutes,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BRÉHIER et M. Éric DEZELLUS.

Étaient absent excusé : Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Christian BRISSEZ, Mme Blandine BINET

Étaient absentes : Mme Betty SOMON, Mme Cassandra MENGUY-BAUER, Mme Caroline PERREU

Pouvoir : Mme Catherine AUZERAI-MUTA à M. Marie-Jean DOUYERE, M. Christian BRISSEZ à Mme Florence DE MENECH, Mme Blandine BINET à Frédéric BARON.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Autorisation pour réalisation du projet cantine et demande de subventions
- ❖ Rénovation thermique caserne des pompiers
- ❖ Local technique : choix des entreprises

- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BRÉHIER a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION POUR RÉALISATION DU PROJET CANTINE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de restaurant scolaire. Il rappelle le partenariat actuel avec la Maison Familiale Rurale (M.F.R.), les élèves de l'école communale pouvant ainsi y déjeuner. Il précise qu'en raison de la situation sanitaire les élèves ont été divisés en deux groupes, l'autre partie déjeune de ce fait à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que ce projet de restaurant scolaire apporterait plus de confort et de sécurité aux élèves. En effet, la cantine serait à côté de l'établissement scolaire (parcelle AB 585) et disposerait de places suffisantes (capacité maximale M.F.R. atteinte à ce jour). Il précise que le projet respectera les normes environnementales en vigueur notamment via l'utilisation des énergies durables. En outre, les repas seront préparés sur place.

Monsieur le Maire annonce que le restaurant serait composé de :

- ❖ Une salle de restaurant primaire (mobilier compris)
- ❖ Une salle de restaurant maternelle (mobilier compris)
- ❖ Une salle de restaurant professeurs (mobilier compris)
- ❖ Une cuisine
- ❖ Une laverie
- ❖ Un self
- ❖ Une entrée avec des sanitaires
- ❖ Une cuisine équipée

A ce jour le projet est estimé à 1 962 823,20 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Accepte le projet de restaurant scolaire estimé à ce jour à 1 962 823,20 euros TTC tel que présenté dans le plan de financement ci-joint.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre pour ce projet.**

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

RÉNOVATION THERMIQUE CASERNE DES POMPIERS

Étant donné qu'il manque un devis au projet, la délibération est reportée à un conseil ultérieur.

LOCAL TECHNIQUE : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 07 décembre 2020 dispensant de la procédure de marché public. L'acheteur peut alors passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes. [...].

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles GRÉAUME.

Monsieur GRÉAUME explique que la commission travaux a sollicité 2 entreprises pour les travaux de maçonnerie afin de consolider les murs de l'appentis situé à l'arrière du futur local technique rue du Docteur Collignon.

- ❖ DUCLOS CONSTRUCTION propose un devis de 5 433,00 € HT soit 6 519,60 € TTC.
- ❖ SARL MESLIN ET FILS propose un devis de 4 260,00 € HT soit 5 112,00 € TTC.

Vu les éléments apportés, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MESLIN pour un montant de 5 112,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise SARL MESLIN ET FILS pour un montant total de 4 260,00 € HT soit 5 112,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole :

- ❖ Il remercie l'entreprise LE FOLL pour la qualité des prestations réalisées pour la réhabilitation du centre Bourg. La réception des travaux aura lieu le 14 novembre à 16h30.
- ❖ Il annonce que le traditionnel repas avec le personnel communal et les bénévoles de la médiathèque aura lieu le 20 décembre 2021 à 12h00.
- ❖ Il présentera ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble des administrés le 07 janvier à 18h30. Un coupon réponse sera à donner avant le 18 décembre 2021.

Monsieur Gilles GRÉAUME indique que l'expertise concernant les problèmes d'infiltrations du logement n°6 de la gendarmerie a été réalisée le 22 novembre 2021. Par ailleurs, il félicite la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour la rapidité d'exécution

Monsieur Yann LOLLIER évoque plusieurs sujets :

- ❖ Il précise le déroulement du 3 et 4 décembre pour le Téléthon. Les animations suivantes seront proposées : un repas, un loto, le lavage des voitures, la marche avec le vélo club et l'illumination des camions des pompiers.
- ❖ Il présente le bon à tirer concernant le panneau lumineux. L'installation aura lieu au cours de la semaine 48.
- ❖ Les 3 opérations de renforcement de réseaux, ont toutes été retenues dans la programmation des travaux du SIEGE. Pour information, selon le bilan de l'étude ENEDIS pour le SIEGE27, Routot est dans la moyenne basse du département en temps de coupure d'électricité, soit 15 minutes de coupures annuelles entre 2018 et 2020

Monsieur Frédéric BARON remercie la participation de la commune ainsi que du secrétariat dans l'organisation du cross des pompiers du 21 novembre.

Madame Florence DE MENECH annonce que les membres du CCAS préparent la distribution des colis de Noël des aînés. La distribution aura lieu la première quinzaine de décembre.

- ❖ Elle évoque la fermeture pour une semaine d'une classe élémentaire à l'école communale pour raison de cas covid.
- ❖ Elle précise que le port du masque est de nouveau en vigueur aux abords des écoles et demande à ce que l'arrêté soit affiché afin que les parents d'élèves en aient connaissance. Elle ajoute en outre qu'un rappel des mesures d'hygiène a été fait auprès du personnel encadrant les enfants.

Monsieur Éric DEZELLUS annonce à nouveau que la commune doit récupérer ses effets avant le 15 décembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h10.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Betty SOMON

Isabelle BRÉHIER

Cassandra MENGUY-
BAUER

Caroline PERREU

Éric DEZELLUS